

Votre pension, votre avenir



Table des matières

Mise à jour des administrateurs.....	1
Planifier les investissements.....	2
Les administrateurs.....	2
Votre régime de retraite.....	3
Comment puis-je connaître le montant de ma pension?.....	3
Qui décide du lieu d'investissement des actifs du Régime?.....	3
Que puis-je faire pour m'assurer d'avoir suffisamment d'argent à la retraite?.....	3
Restez en contact.....	4
Inscrivez-vous aux mises à jour par courriel.....	4

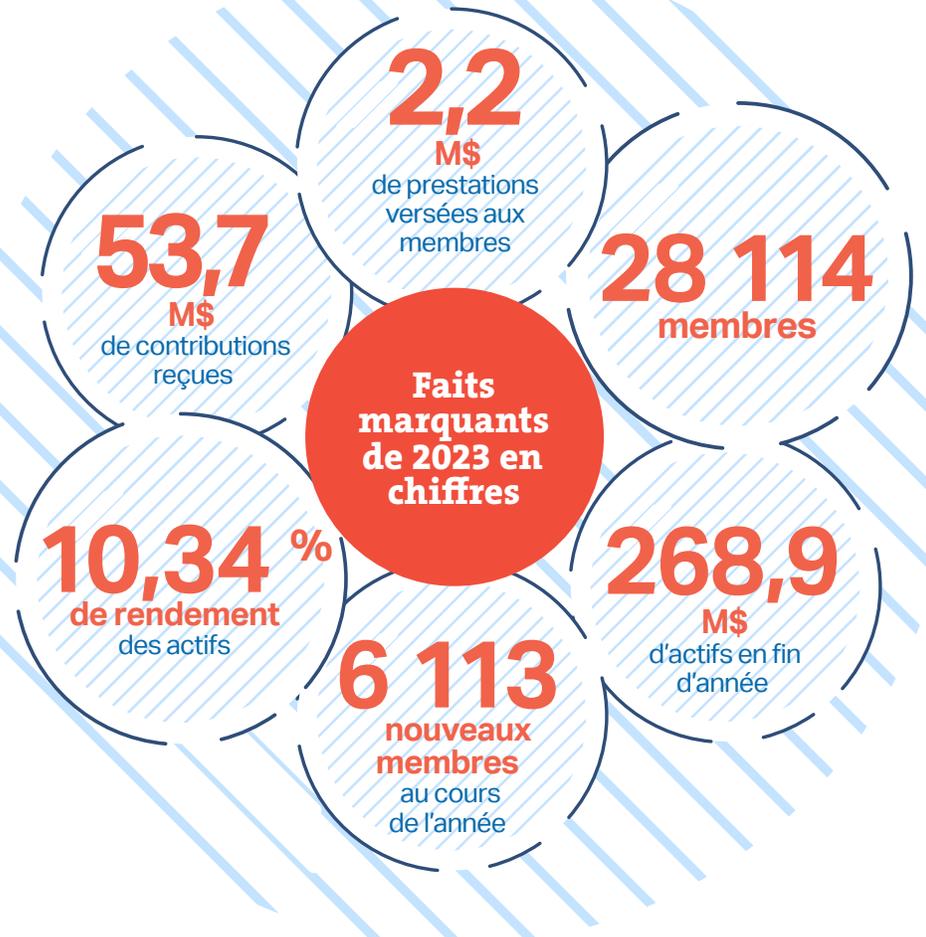


Mise à jour des administrateurs

Bienvenue à un nouveau bulletin d'information des administrateurs. 2023 a été une année difficile, avec une inflation explosive affectant l'économie canadienne. Nous espérons que vous trouverez cette communication intéressante.

Restez en contact avec nous par courriel, par téléphone et par courrier (et retrouvez-nous sur Facebook). Consultez la page 4 pour savoir comment rester en contact avec nous.

Cordialement,
Les administrateurs





Planifier les investissements

L'un des avantages d'un régime de pension agréé par rapport à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à d'autres placements personnels est la possibilité pour le Fonds de diversifier ses placements par l'intermédiaire de divers gestionnaires. Les gestionnaires de placements retenus par le Fonds sont :

- Letko Brosseau
- PH&N Investment Management
- Crestpoint

Tous les gestionnaires sont recommandés et approuvés par notre conseiller en investissement, Segal Marco, qui gère plus de 700 milliards de dollars d'actifs.

Les administrateurs

Dave Ritchie (président)

Vice-président général retraité de l'AIMTA du Canada

David Chartrand

Vice-président général actuel de l'AIMTA du Canada

Bruce Nelson

Dominion Motors

Ray Fisher

Anciennement Magellan Aerospace

Le conseil d'administration se réunit en personne deux fois par an, avec des conférences téléphoniques entre les réunions, pour gérer les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent.



Gardez vos documents de pension en sécurité

Veillez à conserver tous vos documents de pension dans un endroit sûr et assurez-vous que votre conjoint, votre partenaire ou votre famille sait où ils sont pour les trouver en cas de besoin.

Votre régime de retraite

Les cotisations versées en votre nom sont regroupées dans un fonds qui est investi par les gestionnaires de placements du Fonds conformément aux lois sur les pensions.

Ces cotisations, ainsi que les revenus futurs des investissements, sont utilisés pour vous fournir un **revenu mensuel tout au long de votre vie après votre départ à la retraite.**

Le montant de votre prestation mensuelle dépend des éléments suivants :

- la durée de votre service;
- le ou les taux auxquels les employeurs ont cotisé pour vous;
- la formule du régime en vigueur au moment de votre départ à la retraite;
- les dispositions du régime.

Comment puis-je connaître le montant de ma pension?

Chaque année, vous recevez un état annuel de pension qui indique le montant mensuel de la pension que vous avez accumulée jusqu'à présent.

Pour connaître l'augmentation de votre pension au cours de l'année, vous devez additionner le montant mensuel de la pension indiqué pour la dernière fois sur votre état annuel de pension, plus la pension supplémentaire que vous avez acquise depuis cette date si vous avez travaillé des heures supplémentaires dans le cadre d'un emploi couvert.

Qui décide du lieu d'investissement des actifs du Régime?

Les administrateurs sont chargés de prendre les décisions en matière de placement et s'appuient sur les recommandations du conseiller en placement. Les actifs du Régime sont investis dans un portefeuille diversifié géré par des gestionnaires professionnels. Les administrateurs examinent les performances des gestionnaires de placements sur une base trimestrielle et rencontrent chaque gestionnaire de placements sur une base annuelle.

Que puis-je faire pour m'assurer d'avoir suffisamment d'argent à la retraite?

Le système de retraite du Canada repose sur trois piliers. Ensemble, ces trois piliers sont conçus pour fournir aux Canadiens un revenu adéquat à la retraite.

- Régimes de retraite parrainés par l'employeur, tels que le Fonds de pension syndical-patronal de l'AIM
- Les régimes parrainés par le gouvernement, qui comprennent :
 - > Le **Régime de pensions du Canada (RPC)** est financé par les cotisations que vous et votre employeur versez, ainsi que par les revenus générés par les placements du RPC. Le RPC fournit un revenu lorsque vous prenez votre retraite ou en cas d'invalidité ou de décès.
 - > La **Pension de la Sécurité de la vieillesse** est une prestation mensuelle à laquelle vous pouvez prétendre si vous avez 65 ans ou plus, si vous êtes citoyen canadien ou résident légal et si vous remplissez les conditions de résidence définies par le gouvernement du Canada.
- L'épargne personnelle, y compris, mais sans s'y limiter :
 - > **Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)** permettent aux Canadiens de verser des cotisations déductibles sur un compte en vue de la retraite. Tout revenu accumulé dans le REER est exonéré d'impôt pendant la période où les fonds demeurent dans le régime. Pour plus de détails, veuillez consulter le site du gouvernement du Canada : [Régime enregistré d'épargne-retraite \(REER\) – Canada.ca](#)
 - > **Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI)** permet aux Canadiens de verser des cotisations sur un compte, sous réserve d'un plafond annuel. Tout revenu accumulé dans le compte est habituellement exonéré d'impôt. Pour plus de détails, veuillez consulter le site du gouvernement du Canada : [Le compte d'épargne libre d'impôt – Canada.ca](#)



Restez en contact

Ivana Saula

Directrice de recherche IAM pour le Canada

310-18 Wynford Dr., Toronto, ON, Canada

M3C 3S2

Téléphone : +1 877 426.1426

Courriel : isaula@iam.org

Inscrivez-vous aux mises à jour par courriel

Nous communiquons par courriel dans la mesure du possible. Cela permet au régime d'économiser de l'argent, ce qui signifie que nous pouvons mieux répondre à vos besoins. Si vous ne l'avez pas déjà fait, inscrivez-vous aux alertes électroniques du régime. Si vous n'avez pas de compte de courriel, ne vous inquiétez pas. Nous utiliserons toujours Postes Canada pour communiquer avec vous.

Nous enverrons des informations générales, comme ce bulletin, par courriel et nous les partagerons sur Facebook.

Comme toujours, vous trouverez un enregistrement complet de toutes les communications générales publiées sur le site Web du régime, au cas où vous les auriez manquées la première fois.

Suivez-nous ici :



[@IAMPensions](#)



IAM Multi-Employer Pension Plan (Canada)

304-116 Lisgar St.

Ottawa, ON

Canada K2P 0C2